Lactate de sodium AP-HP 11,2 % (m/V) solution pour perfusion – [lactate de sodium]

PUBLIÉ LE 23/11/2023 - MIS À JOUR LE 25/08/2026

REMISE À DISPOSITION 25/07/2025

DCI
Lactate de sodium
Indications

- Utilisation en nutrition parentérale
- Apport de sodium en nutrition parentérale (solution utilisée pour fabriquer des mélanges de nutrition parentérale) pour un apport de sodium sans apport de chlorure
- Utilisation comme solution de remplissage vasculaire en réanimation
- Le lactate de sodium 11,2 % est utilisé notamment pour corriger une acidose métabolique
- Utilisation comme antidote
- Antidote à certaines intoxications médicamenteuses (cf. ci-après liste de substances concernées)
- Le lactate de sodium 11,2 % (appelé « lactate de sodium molaire ») est un antidote en cas d'intoxication par des stabilisants de membrane et en cas de complexes QRS larges (> 0,12 seconde) ou de collapsus.
- Les médicaments et substances concernés sont notamment :
 - anti-arythmiques de classe I : disopyramide, procaïnamide, quinidine, hydroquinidine, cibenzoline, lidocaïne, mexilétine, phénytoïne, tocaïnide, flécaïnide, propafénone
 - anti-arythmiques de classe II (bétabloquants) : acébutolol, aténolol, bétaxolol, bisoprolol, cartéolol, carvédilol, céliprolol, esmolol, labétolol, lévobunolol, métoprolol, nadolol, nébivolol, oxprénolol, pindolol, propranolol, tertatolol, timolol
 - anti-arythmiques de classe III : amiodarone, azimilide, brétylium, dofétilide, dronédarone, ibutilide, sotalol
 - anti-arythmiques de classe IV : diltiazem, vérapamil
 - antidépresseurs imipraminiques : amitriptyline, amoxapine, clomipramine, dosulépine, doxépine, imipramine, maprotiline, trimipramine
 - aspirine
 - carbamazépine
 - chloroquine, quinine
 - cocaïne
 - phénobarbital
 - phénothiazines (neuroleptiques ou autres) : chlorpromazine, cyamémazine, fluphénazine, levomépromazine, oxomémazine, métopimazine, prométhazine

Laboratoire exploitant
Etablissement pharmaceutique de l'AP-HP

Observations particulières

- Remise à disposition de flacons de lactate de sodium AP-HP nécessitant une filtration avant administration

Lettre d’information du laboratoire AGEPS AP-HP en date du 24/07/2025 à destination des professionnels de santé (25/07/2025)

- Mise à disposition de flacons d'acétate de sodium 3 mEq de 100 ml pour la nutrition parentérale à compter du 28/11/2024

Fiche d'utilisation thérapeutique (FUT) de l'acétate de sodium (29/11/2024)

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l’exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l’étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d’information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).
Cette mesure d’interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l’exportation, doit être appliquée et respectée jusqu’à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.